

# D'une imposition intolérable à une concertation obligée

**Michèle VULLIEN**

Maire de Dardilly,  
Conseillère Générale  
du Rhône.

**Je voudrais témoigner de la difficulté pour un maire et son équipe municipale de gérer une situation inhabituelle impliquant un grand nombre d'acteurs non coordonnés.**

**A partir d'un cas concret on verra comment la concertation constitue un préalable à un partenariat utile à la santé mentale des populations concernées. C'est d'ailleurs un brûlant sujet d'actualité ...**

Il y a trois ans, sur une commune de l'ouest lyonnais de 8500 habitants, un hôtelier accepte - dans des conditions particulièrement lucratives - d'accueillir dans son établissement des demandeurs d'asile dont les dossiers sont en instance auprès des services de la Préfecture.

Cette démarche est en soi légitime car il est inacceptable de voir des familles dormant dans la rue au cœur de Lyon, et la simple humanité envers ces populations nous fait un devoir de les héberger. Mais pas dans n'importe quelles conditions...

Craignant sans doute une réaction hostile, les services préfectoraux ont préféré « la politique de l'autruche » en se gardant bien d'informer les élus locaux, pas plus que les fonctionnaires de gendarmerie ou ceux de l'éducation nationale et du Conseil Général !

Une association a été mandatée pour « caser » plus de 160 personnes dont certaines en conflit dans leurs pays d'origine, sous la houlette d'une assistante sociale très compétente et dévouée, mais devant gérer quelques 800 demandeurs en différents points de l'agglomération ! Son professionnalisme et son engagement dans cette période particulièrement rude pour elle aussi ont été déterminants.

La situation est rapidement devenue intolérable tant pour les personnes réfugiées que pour

les riverains stupéfaits et les différents services rapidement dépassés par les événements... L'exaspération a vite confiné au racisme et la ville a dû prendre en main la situation, palliant l'absence d'un organe de coordination.

Les premières réunions ont été particulièrement « musclées », chaque protagoniste (Association d'aide aux réfugiés, DDASS, PMI, Education nationale, services sociaux de la ville) estimant à juste titre, remplir correctement sa mission. Au fil des jours apparaissaient de nouveaux intervenants (Croix-Rouge, médecins du monde, resto du cœur, etc...) sans que l'on évalue réellement leur rôle.

Il a fallu plusieurs rencontres pour mettre au point une stratégie, en inventant au fur et à mesure des solutions temporaires.

Par exemple, la mise en place d'une classe spéciale CLIN<sup>1</sup> dans un groupe scolaire pour accueillir les enfants en âge d'être scolarisés quel que soit le statut de la famille, a nécessité des heures et des heures de travail de persuasion. Je tiens à saluer l'engagement des adjointes au social et aux affaires scolaires, celui de nos services municipaux, des représentants de l'éducation nationale et des parents d'élèves.

Avec mon équipe, nous avons essayé d'apaiser le voisinage en sensibilisant les consciences à cette détresse, mais la peur et le sentiment d'insécurité s'installent vite. L'incompréhension régnait de part et d'autre. J'ai senti la souffrance de ces gens venus d'ailleurs et atterrissant par hasard dans notre commune, la souffrance des citoyens qui ont eux choisi cette commune pour y vivre en paix, la souffrance des travailleurs sociaux et des élus submergés par un sentiment d'impuissance et d'abandon !

Ce désespoir face à l'Etat qui faisait la sourde oreille à nos demandes a été source de révolte. J'ai eu l'occasion de m'en ouvrir au Préfet de Région avec qui j'entretiens d'excellentes relations ainsi qu'au Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

Je dois dire que ce dernier a eu le courage, lors d'un colloque organisé sur l'accueil des demandeurs d'asile, de reconnaître que notre situation avait été insuffisamment coordonnée.

Je suis persuadée qu'une bonne coordination transversale avec « chef de projet » clairement identifié aurait permis de désamorcer beaucoup plus tôt une situation génératrice de violence.

Après trois années difficiles, l'hôtel se vide peu à peu : des enfants sont toujours scolarisés dans les classes, et nous célébrons des mariages de résidents accueillis dans notre commune. Mais que deviendront-ils ? Quelle intégration pour ceux qui signent encore leur nom d'une simple croix ?

Cet exemple est révélateur d'une problématique de santé mentale non centrée sur un individu en souffrance mais sur un collectif. L'absence de liens entre les responsables de l'Etat et de la commune facilite une « production locale de haine » qui n'est pas bonne à la santé psychique ni favorable à la capacité de vivre ensemble. Les effets psychiques d'une absence de coordination se sont fait ressentir autant chez les personnes accueillies que dans la population accueillante et chez les divers professionnels en charge. A l'inverse, le travail progressif de reprise collective et de coordination qui s'est construit, semble avoir produit des effets favorables en terme de santé mentale. ■

<sup>1</sup> La CLIN est une Classe d'Initiation, une structure d'accueil destinée aux « élèves non francophones nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ».